



PROJET D'ANNEXE À LA NIMP 28: TRAITEMENT PAR LE FROID DE *CITRUS RETICULATA* CONTRE *CERATITIS CAPITATA* (2007-212)

État d'avancement du document	
<i>Cet encadré ne fait pas officiellement partie de l'annexe à la norme et il sera modifié par le Secrétariat de la CIPV après l'adoption.</i>	
Date du présent document	2016-11-28
Catégorie du document	Projet d'annexe à la NIMP 28
Étape actuelle du document	À la CMP pour adoption
Principales étapes	<p>2007-09 Le traitement est présenté en réponse à l'appel à communication de traitements</p> <p>2007-12 À sa réunion, le GTTP révisé le projet <i>Traitement par le froid de Citrus reticulata</i> x <i>C. sinensis</i> contre <i>Ceratitidis capitata</i></p> <p>2008-04 À sa troisième session, la CMP l'ajoute dans le thème «Traitements contre les mouches des fruits»</p> <p>2008-09 Le CN approuve le traitement aux fins de la consultation des membres, par décision électronique</p> <p>2009-06 Envoi du texte pour consultation des membres</p> <p>2010-07 À sa réunion, le GTTP révisé le projet et le recommande au CN pour adoption</p> <p>2011-11 Le CN recommande à la CMP de l'adopter à sa septième session</p> <p>2012-03 Le traitement fait l'objet d'objections formelles</p> <p>2012-09 À sa réunion virtuelle, le GTTP rédige une réponse aux objections formelles opposées (pas de révision recommandée à la suite des objections formelles)</p> <p>2012-12 À sa réunion, le GTTP révisé le projet (pas de modification) et le recommande au CN pour adoption</p> <p>2013-06 Le CN ne trouve pas de consensus lors du débat en forum et décide de débattre du projet à sa réunion de novembre 2013</p> <p>2013-11 Le CN convient de demander au GTTP de répondre à la préoccupation des membres du CN</p> <p>2015-11 Le CN met le texte en suspens</p> <p>2016-09 Réunion du GTTP (le GTTP convient qu'il n'y a pas de différence en ce qui concerne les populations de mouches des fruits s'agissant du traitement par le froid et que les effets ne varient pas selon la variété / le cultivar, et recommande donc de modifier le titre)</p> <p>2016-09 Le GTTP recommande au CN d'adopter le texte</p> <p>2016-11 Le CN recommande à la CMP d'adopter le texte à sa douzième session par décision électronique (2016_eSC_Nov_09)</p>
Expert responsable du traitement	<p>2010-11 CN: M. Antarjo DIKIN (ID)</p> <p>2012-12 GTTP: M. Mike ORMSBY (NZ)</p>
Notes	<p>2008-09 GTTP - Échange de vues par courrier électronique</p> <p>2010-10 GTTP - Échange de vues par courrier électronique</p> <p>2011-08 Mise en page suivant le modèle de base</p> <p>2012-01 Mise en page suivant le modèle de la CMP et traduction pour la septième session de la CMP</p> <p>2013-01 Le GTTP présente sa réponse sous forme finale aux objections formelles</p>

	2013-05 Mise en page suivant le nouveau modèle de base
	2015-05 En attente des résultats des recherches
	2016-11 Révision éditoriale

Champ d'application du traitement

- [1] Ce traitement comprend le traitement par le froid du fruit de *Citrus reticulata*¹ devant entraîner la mortalité des œufs et larves de *Ceratitis capitata* au degré d'efficacité déclaré².

Description du traitement

- [2] **Nom du traitement** Traitement par le froid de *Citrus reticulata* contre *Ceratitis capitata*
- [3] **Matière active** Sans objet
- [4] **Type de traitement** Physique (traitement par le froid)
- [5] **Organisme nuisible visé** *Ceratitis capitata* (Wiedemann, 1824) (Diptera: Tephritidae)
- [6] **Articles réglementés visés** Fruit de *Citrus reticulata*

[7] Protocole de traitement

- [8] Application d'une température de 2 °C ou inférieure pendant 23 jours d'affilée.
- [9] Il y a une confiance de 95 % que le traitement effectué selon ce protocole tue au moins 99,9918 % des œufs et larves de *Ceratitis capitata*.
- [10] Le fruit doit atteindre la température de traitement avant que le décompte du temps d'exposition ne soit enclenché. La température du fruit devrait être surveillée et enregistrée et, pendant toute la durée du traitement, elle ne devrait pas dépasser le niveau déclaré.

Autres informations pertinentes

- [11] Pour évaluer ce traitement, le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires a examiné les questions relatives aux régimes de température et au conditionnement thermique, en tenant compte des travaux de Hallman et Mangan (1997).
- [12] Ce protocole de traitement s'appuie sur les travaux de Gastaminza *et al.* (2007) et Willink *et al.* (2007). Il a été mis au point en utilisant le cultivar «Nova» (*C. reticulata*) et en se fondant sur la mortalité des larves.

Références

- [13] La présente annexe à la norme peut renvoyer aux normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). Les NIMP sont en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI): <https://www.ippc.int/core-activities/standards-setting/ispms>.

¹ Les noms des espèces et des hybrides de *Citrus* sont ceux de la nomenclature de Cottin, R. 2002. *Citrus of the world: A citrus directory*, version 2.0. France, SRA INRA-CIRAD.

² Le champ d'application des traitements phytosanitaires exclut les questions liées à l'homologation de pesticides ou à d'autres exigences nationales relatives à l'approbation des traitements par les parties contractantes. Les traitements adoptés par la Commission des mesures phytosanitaires ne peuvent pas fournir d'informations sur des aspects spécifiques concernant la santé humaine ou la sécurité sanitaire des aliments, lesquels devraient être traités à l'échelle nationale avant approbation d'un traitement par les parties contractantes. En outre, les effets potentiels des traitements sur la qualité des produits sont pris en compte pour certaines marchandises hôtes avant l'adoption internationale desdits traitements. Cependant, l'évaluation des éventuels effets d'un traitement sur la qualité des marchandises peut nécessiter un examen complémentaire. Il n'est fait aucune obligation aux parties contractantes d'approuver, d'homologuer ni d'adopter les traitements à appliquer sur leur territoire.

- [14] **Gastaminza, G., Willink, E., Gramajo, M.C., Salvatore, A., Villagrán, M.E., Carrizo, B., Macián, A., Avila, R., Favre, P., Toledo, S., García Degano, M.F., Socias, M.G. et Oviedo, A.** 2007. Tratamientos con frío para el control de *Ceratitis capitata* y *Anastrepha fraterculus* para la exportación de cítricos. In Moscas de los frutos y su relevancia cuarentenaria en la citricultura del Noroeste Argentino: once años de investigaciones 1996–2007. E. Willink, G. Gastaminza, L. Augier et B. Stein (sous la direction de). Centro de Investigaciones Cuarentenarias, Sección Zoología Agrícola, Estación Experimental Agroindustrial Obispo Colombres, Las Talitas, Tucumán, Argentine. Consultable à l'adresse <http://www.eaac.org.ar> (dernière consultation le 1^{er} septembre 2016).
- [15] **Hallman, G.J. et Mangan, R.L.** 1997. Concerns with temperature quarantine treatment research. In G.L. Obenauf (sous la direction de). *1997 Annual International Research Conference on Methyl Bromide Alternatives and Emissions Reduction*. San Diego, Californie, 3–5 novembre 1997, p. 791-794.
- [16] **Willink, E., Gastaminza, G., Gramajo, M.C., Salvatore, A., Villagrán, M.E., Carrizo, B., Macián, A., Avila, R. et Favre, P.** 2007. Estudios básicos para el desarrollo de tratamientos cuarentenarios con frío para *Ceratitis capitata* y *Anastrepha fraterculus* en cítricos de Argentina. In Moscas de los frutos y su relevancia cuarentenaria en la citricultura del Noroeste Argentino: once años de investigaciones 1996–2007. E. Willink, G. Gastaminza, L. Augier et B. Stein (sous la direction de). Centro de Investigaciones Cuarentenarias, Sección Zoología Agrícola, Estación Experimental Agroindustrial Obispo Colombres, Las Talitas, Tucumán, Argentine. Consultable à l'adresse <http://www.eaac.org.ar> (dernière consultation le 1^{er} septembre 2016).